

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 896

présenté par  
M. Remiller-----  
**ARTICLE 6**

À la dernière phrase de l'alinéa 25, substituer au mot :

« conseille »,

le mot :

« assiste ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le directoire ne doit pas se contenter de « conseiller » le directeur, mais doit l'assister.